

## **Fonds canadien de protection des épargnants (le « FCPE ») – Projet de modification du Règlement N° 1**

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet, déposé par le FCPE, de modification du Règlement N° 1. Le Projet de modification a pour but de préciser et de simplifier les définitions d'administrateur du secteur et d'administrateur indépendant. Le Projet de modification comporte également des clauses transitoires et de droits acquis.

(Les textes ont été publiés à la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2018-08-23, Vol. 15, n°33)

### Commentaires

Malgré les informations présentées aux textes publiés, les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 9 octobre 2018, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire générale  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : 514 864-6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

### Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Hélène Francoeur  
Analyste expert aux OAR  
Direction des chambres de compensation  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514 395-0337, poste 4327  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4327  
Télécopieur : 514 873-7455  
Courrier électronique : [helene.francoeur@lautorite.qc.ca](mailto:helene.francoeur@lautorite.qc.ca)